



## renseignements sur le titre de séjour et changement de statut

Par **jawad80**, le **02/06/2022** à **10:37**

Bonjour

J'ai besoin de renseignements

Un étranger qui avait une carte de séjour vie privée et familiale d'un an qui est valide jusqu'en janvier 2023.

Mais ce titre a été perdu

Et la vie commune a cessé après 3 mois de mariage divorce par consentement mutuel, délibéré le 9 juin 2022 (oui rapide)

En CDI depuis le 3 avril 2022, avec période d'essai de 3 mois

Est-ce qu'il peut prétendre à un changement de statut pour avoir la carte de séjour salarié?

2 questions:

est-ce que le duplicata sera fait alors que la communauté de vie a cessé ?

et est-ce que le changement de statut pourra être accepté en étant en CDI

que depuis le 3 avril 2022 on m'a parlé qu'il fallait entre 12 et 24 fiches de paye

Merci de votre compréhension

--

Par **youris**, le **02/06/2022** à **14:49**

bonjour,

un titre de séjour "conjoint de français" n'est valable que lorsque la communauté de vie existe.

il peut donc être retiré lorsque la communauté de vie n'existe plus.

c'est votre préfecture qui acceptera ou non votre changement de statut.

voir ce lien : [conséquences divorce sur titre de séjour](#)

salutations

Par **jawad80**, le **02/06/2022** à **16:03**

merci bcp pour votre réponse;

Oui je sais que c'est soumis à la communauté de vie

mais surtout ma première question est ce qu'on peut avoir un duplicata d'un titre de séjour alors que la communauté de vie est rompue?

et deuxième question combien de fiches de paye il faut pour demander un statut salarié?

Par **youris**, le **02/06/2022** à **18:18**

au vu de votre situation particulière, vous devez poser la question à votre préfecture, mais votre situation ne correspond plus aux conditions de délivrance d'un titre de séjour conjoint de français qui vous autorisait à travailler donc si la préfecture refuse de vous délivrer un titre de séjour conjoint de français que vous n'êtes plus, vous ne pouvez plus travailler en France; et rien n'indique que vous pourrez obtenir un titre de séjour salarié.